



Communiqué de presse

Le 20 décembre 2023

LOI IMMIGRATION : Un recul sans précédent pour les droits des plus vulnérables et un abandon de la solidarité

Après l'adoption hier soir du projet de loi relatif à l'Immigration, l'Uniopss exprime sa consternation et sa colère devant le recul pour les associations des solidarités que provoque ce texte.

L'Uniopss a suivi avec consternation le vote par le Parlement du projet de loi Immigration dans le texte issu de la Commission mixte paritaire. Ce texte contraire aux valeurs que porte l'Union comporte de nombreuses mesures contraires aux principes fondamentaux de solidarité et de fraternité qui constituent le socle de notre République.

De l'abandon de l'inconditionnalité de l'accueil d'urgence, à la conditionnalité des prestations sociales à une présence de 5 ans régulière en France, de nouvelles atteintes au droit du sol, en mesures limitant la possibilité d'étudier en France pour les étudiants étrangers, ou de la remise en question de l'AME... autant de dispositions qui portent atteinte à nombre de nos principes républicains, en matière d'inconditionnalité d'accès aux soins ou au logement, de respect de la dignité, de refus d'entériner des logiques de préférence nationale.

De plus, nos associations savent avoir besoin aujourd'hui et demain de salariés en nombre pour accompagner les personnes vulnérables. Il sera vain, comme dans d'autres secteurs économiques, de concevoir des politiques publiques sans prévoir et favoriser l'emploi et la formation de professionnels en nombre suffisant, ce qui est contraire à certaines dispositions votées hier soir.

L'Uniopss se mobilise avec ses partenaires pour suivre précisément les conditions d'application concrètes de cette loi, et, dans un premier temps, pour soutenir les démarches menées auprès du Conseil constitutionnel.

Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.